

**ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse**

Académie de

**NANTES**

La Rectrice de la région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'académie de Nantes, Chancelière des universités

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

**ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT**

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les 56 professeurs de lycée professionnel hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs de lycée professionnel au titre de l'année 2024

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. BRUNAUD		LAURENT	GENIE INDUSTRIEL STRUCTURES METALLIQUES
M. LACOSTE		JEAN-LUC	CHEF DE TRAVAUX STI
M. FORT		ERIC	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET GESTION
MM NOTHOMMES		ISABELLE	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
M. LAMBERT		FREDERIC	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
M. SCUILLER		THIERRY	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM GABILLARD	BAUDOIN	NADINE	BIOTECHNOLOGIES: SANTE ENVIRONNEMENT
M. MOUTON		VALERE	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM MARTIN		ISABELLE	ANGLAIS-LETTRES
M. DAVAIL		XAVIER	GENIE CIVIL CONSTRUCTION REALISATION OUV
MM ROUSSEAU		MYRIAM	ANGLAIS-LETTRES

*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*

*Académie de*

*NANTES*

<b>NOM USUEL</b>	<b>NOM DE FAMILLE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>DISCIPLINE D'ORIGINE</b>
M. TRAVAUX		PASCAL	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM ROUVREAU		PATRICIA	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM CESBRON	GADRAS	CHRISTELE	SECRETARIAT
M. VISETT		JEAN-MICHEL	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M. BENOIS		DANIEL	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
M. BRUSSELLE		FREDERIC	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM FOURNY	EVEN	VERONIQUE	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
MM SOULARD		SYLVIE	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M. CARMELLE		STEPHANE	GENIE ELECTRIQUE : ELECTROTECHNIQUE
M. CHEDOR		CHRISTIAN	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET GESTION
MM ROCHERON		LAURENCE	ANGLAIS-LETTRES
MM RABU		ANNE	BIOTECHNOLOGIES: SANTE ENVIRONNEMENT
M. MAILLET		LAURENT	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM LITEAU	BARBIER	LAURE	BIOTECHNOLOGIES: SANTE ENVIRONNEMENT
M. BERTRAND		STEPHANE	GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET ECONOMIE
MM BANSIERE	DELETANG	CAROLE	GENIE MECANIQUE OPTION CONSTRUCTION
MM DESSEVRES		LYSIANNE	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET GESTION
MM EVEN		CLAIRE	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

NANTES

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. TURPAULT		SEBASTIEN	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
M. LEVE		DOMINIQUE	GENIE MECA MAINTENANCE
MM HUNEAU		ALEXANDRA	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
MM GADY		NADINE	ECO-GEST OPTION COMM ET ORG
MM OHEIX	GOAN	EVELYNE	GENIE MECANIQUE OPTION CONSTRUCTION
MM JOUFFROY	CHASSEPORT	CHRISTEL	ECO-GEST OPTION COMM ET ORG
M. GUENET		RODOLPHE	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM JAMES		NATHALIE	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET GESTION
MM TREMOUREUX	ANGOULVANT	EMMANUELLE	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM TOULGOAT		PASCALE	ECO-GEST OPTION COMM ET ORG
M. ALLAIRE		YANNICK	GENIE ELECTRIQUE : ELECTROTECHNIQUE
M. GIRARD		MICHEL	HOTELLERIE RESTAUR OPTION TECHNIQUE CULI
M. MENAGER		OLIVIER	GENIE CHIMIQUE
MM CREAU	MIKOLAJCZYK	CHRISTINE	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET GESTION
MM COULON		FRANCOISE	ANGLAIS-LETTRES
M. PRESNEAU		JEROME	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
MM HEMMERY CONAN	HEMMERY	VIVIANE	ECO-GEST OPTION COMPTABILITE ET GESTION
MM WEHRLIN	BELLANGER	MARIE-LINE	ECO-GEST OPTION COMM ET ORG

*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*

*Académie de*

*NANTES*

<b>NOM USUEL</b>	<b>NOM DE FAMILLE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>DISCIPLINE D'ORIGINE</b>
M. GUERY		CHRISTOPHE	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
M. BESNARD		OLIVIER	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
MM JOUSSET-SORIN	JOUSSET	NADINE	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
M. PINTAUD		NICOLAS	GENIE MECANIQUE OPTION CONSTRUCTION
MM PLEDEL	BLANCHARD	CLAUDIA	ECO-GEST OPTION COMM ET ORG
MM JUSTEAU	LIBEAU	SYLVIE	BIOTECHNOLOGIES: SANTE ENVIRONNEMENT
M. REVAULT		HERVE	GENIE ELECTRIQUE : ELECTROTECHNIQUE
M. AUFFRAIS		FREDERIC	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
M. GENTILHOMME		LOIC	HORTICULTURE

**ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse**  
**Académie de**  
**NANTES**

**Article 2** : le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait le 19/07/2024

La Rectrice de la région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'académie de Nantes, Chancelière des universités

La Rectrice de la région académique Pays de  
la Loire, Rectrice de l'académie de Nantes,  
Chancelière des universités



Katia BÉGUIN

**VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS**

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois\* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois\* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

\*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

***ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse***

*Académie de*

***NANTES***

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs de lycée professionnel est de 47.25 %, la part des hommes est de 52.75 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs de lycée professionnel est de 50.00 %, la part des hommes est de 50.00 %.